

seigneuries possédées par des Princes ou Comtes de l'Empire, qui sont Feudataires de la Maison d'Autriche.

Mais non-obstant ce qui a été conçu à Londres au sujet de la Paix à proposer à la Reine de Hongrie & de Bohême, & qui a été rejeté par cette Souveraine, on ne peut point lui imputer une répugnance invincible à se réconcilier avec la Cour de Bavière, comme le font certains esprits, qui ne cherchent qu'à faire donner croyance à des bruits malicieux qu'ils se ment; car cette imputation est combattue de nouveau dans un Ecrit, servant de réponse au projet de Paix du Baron de Haslang, & à un autre projet qui a aussi eu cours, mais à faux, comme s'il avoit été question de descendre à une sécularisation de certains Evêchés & Biens Ecclésiastiques en Allemagne. La Reine de Hongrie déclare en propres termes dans l'Ecrit, dont il est question quant à la Paix « qu'Elle « est disposée non-seulement à reconnoître l'E- « lecteur de Bavière en qualité d'Empereur, « mais aussi à lui assurer & garantir la posses- « sion des Domaines qu'il conservera, moyen- « nant que ce Prince abandonne entièrement « l'Alliance de la France, & concoure, de con- « cert avec Sa Majesté, aux arrangemens qui « seront jugés nécessaires pour assurer la li- « berté & le repos de l'Empire, de même que « celui de toute l'Europe. »

Pour ce qui est de la sécularisation de quelques Evêchés à faire en Allemagne, aparemment sur le pied de celle qui s'est faite à la Paix de Westphalie, il est déclaré « combien la « Reine de Hongrie & de Bohême trouveroit « contraire à la liberté de l'Empire un tel pro- «

*Vi*  
*Substance*  
*d'un Ecrit*  
*de la Cour*  
*de Vienne.*